

[341v] [*en marge*] Église] paroissiale San Quilico de Vallica

1^{er} juillet 1686.

Le susdit seigneur visiteur (etc.) a visité l'église paroissiale de Vallica sous l'invocation de San Quilico, dont est à présent recteur le très révérend seigneur Giovanni Andrea Astolfi ; il l'a obtenue il y a environ deux ans par permutation effectuée avec le très révérend seigneur Ottobello Alessandri, à présent recteur de l'église de San Nicolao de Porri ; il perçoit environ 200 livres de monnaie de Gênes comme revenu annuel, consistant en prémices, offrandes et autres revenus provenant des biens immeubles de la dite église.

Il a visité le Très Saint Sacrement, qu'il a trouvé conservé dans une pyxide en laiton avec une coupe en argent entièrement dorée, surmontée d'un conopée de couleur blanche et d'une croix à son sommet, et elle sert pour l'adoration et les communions générales.

Il a visité une autre petite pyxide pareillement en argent et dorée à l'intérieur avec une bourse de soie de couleur blanche qui sert pour transporter le très saint viatique aux malades.

Le dit Très Saint Sacrement est conservé au maître autel – qui est le seul dans cette église – dans un tabernacle de bois de forme étroite entièrement doré, surmonté d'un conopée de couleur différente [selon le temporel] et muni d'une serrure et d'une clef, à la norme. Au-dessus du dit tabernacle pend un baldaquin en bois et au-dessus du Très Saint Sacrement pend une lampe, mais sans vase de verre : il a donc mandé de l'en pourvoir. La dite lampe brûle continuellement aux frais de la communauté, qui pourvoit également en cierges pour porter le Très Saint [Sacrement].

Il n'y a pas de pluvial ni d'ostensoir pour l'exposition du Très Saint [Sacrement], mais à cause de l'indigence de la communauté, il n'a rien ordonné. Il a visité l'ombrelle, à la norme, et a mandé d'y ajouter une croix au sommet. Il y a aussi un voile huméral en soie [342r] de couleur verte ainsi qu'un encensoir en laiton avec sa navette, à la norme, de même qu'il y a aussi une lanterne pour porter le Très Saint [Sacrement] ainsi qu'un baldaquin en soie de couleur verte.

Il a visité les fonts baptismaux, dont la cuve est en marbre, le *ciborium* en bois, surmontés d'un conopée de couleur bleue et munis d'une serrure et d'une clef qui est détenue chez le seigneur recteur : à la norme.

Dans ces fonts, il a trouvé conservés les vases d'étain des huiles du chrême et des catéchumènes à la norme ; il a aussi vu la cuiller pour prendre l'eau, également en étain. Il a mandé de suspendre au-dessus des fonts une ombrelle ou un baldaquin et d'y ajouter la représentation de saint Jean-Baptiste baptisant le Christ.

Il a visité l'huile des infirmes dans un vase d'étain avec bourse, qu'il a trouvée conservée dans un banc : il a donc mandé de la conserver à l'avenir dans la niche déjà faite dans la paroi près du maître autel du côté de l'Évangile, niche qu'il a mandé de munir d'une serrure et d'une clef qui soit détenue chez le seigneur recteur ; qu'y soit inscrit dessus en lettres majuscules *Oleum infirmorum* (Huile des malades).

Il a visité le mobilier sacré et l'a trouvé [342v] conservé dans un banc muni d'une serrure et d'une clef qui est détenue chez le seigneur recteur et il est suffisant : il a cependant mandé de se pourvoir du nouveau rituel romain dans les six mois ; il a aussi mandé de réparer la chasuble de couleur noire qui est trouée en un endroit.

La doctrine chrétienne est enseignée tous les dimanches par le seigneur recteur pendant les solennités des messes.

Les noces ne sont pas bénies : il a donc mandé de les bénir à l'avenir selon la norme du missel romain ; et si les époux ont été négligents pour demander la bénédiction, de statuer contre eux une peine (etc.).

Dans cette église, se trouve une compagnie de femmes érigée sous l'autorité de l'ordinaire [l'évêque], qui est dirigée par le seigneur recteur sous des règles approuvées par l'ordinaire. Les dites femmes ont leurs officiers, dont le chef est appelé prieure, et elles sont renouvelées chaque année ; elles manquent de trésorerie, qui a déjà été dépensée. Elles ont toutefois coutume, autrefois comme à présent, de pourvoir l'autel de cierges pour la célébration des messes, ainsi que les sœurs défuntes de cire pour les cérémonies funèbres, mais actuellement elles ne peuvent le faire. Les dites femmes ont coutume de se réunir chaque mois dans l'église, où les règles sont lues devant elles par le curé et les autres prières dites.

Il a visité le confessionnal et a mandé [343r] de le pourvoir d'une grille en fer ainsi que de l'abrégé de la bulle *In Cena*

Le corps de l'église est acceptablement à la norme et on y trouve deux monuments funéraires, un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Il a cependant mandé d'en faire un troisième pour ensevelir les enfants dans l'année. Il a également visité le clocher avec deux cloches : à la norme. Les portes sont à la norme, munies d'une clef qui est détenue chez le curé.

Il a visité les livres paroissiaux et n'en a pas trouvé. Il a donc mandé de confectionner à neuf quatre livres – un pour les mariages, un autre pour les baptisés, un troisième pour les défunts et le dernier pour l'état des âmes – et d'y observer scrupuleusement la norme du rituel romain.

Les âmes de cette paroisse sont environ 140 en tout, parmi lesquelles 80 communient et tous – ceux qui sont présents dans la paroisse – ont obéi au précepte de l'Église.

Il a visité le sacraire près des fonts baptismaux et a mandé de le munir d'une serrure et d'une clef qui doit être détenue chez le curé.

[*en marge*] Oratoire San Giacomo

Il a visité l'oratoire sous l'invocation de San Giacomo situé près de l'église paroissiale, lequel est entretenu par la confrérie laïque érigée là sous l'autorité de l'ordinaire et servant sous [343v] des statuts dont on dit qu'ils furent apportés par le seigneur chancelier épiscopal lorsqu'il fit ici une visite.

Les dits confrères portent des capes blanches ; ils ont un prieur et un trésorier qui sont renouvelés par semestre, mais on a dit que la confrérie fut extrêmement diminuée et que sa trésorerie a été dissipée, raison pour laquelle les confrères ne peuvent pourvoir en cire les confrères défunts, comme ils en avaient coutume. On a aussi dit qu'en raison du petit nombre de confrères participants, l'office de la bienheureuse Vierge est très rarement célébré les jours de fête, comme il était d'usage.

Il a visité l'autel entretenu par cette confrérie, acceptablement pourvu de ce qui est requis pour la célébration de la messe qu'il est d'usage d'y célébrer parfois, sans aucun revenu ni charge. Au-dessus de l'autel, il y a un tableau et un baldaquin à la norme.

Le corps de l'oratoire est acceptablement à la norme, de même que ses portes, munies d'une clef qui est détenue chez le prieur.

Il a visité le presbytère, qu'il a trouvé excessivement étroit. Dans cette paroisse, il y a un seul révérend, le prêtre Angelo Battista, qui, au témoignage [344r] du seigneur recteur, est de bonne vie et sert l'église.